

Projet de densification du site de Montmorency

Dans le cadre des orientations en matière de politique immobilière de l'État, la DDFiP de l'Hérault travaille sur un projet de densification du site de Montmorency, site où est hébergé l'ESI de Montpellier.

L'ESI étant concerné par ce projet au même titre que tous les services à ce jour installés sur le site, conformément à ce que prévoit la convention de gestion passée avec la DDFiP de l'Hérault, la DiSI SEOM a été informée en amont et associée aux réflexions par l'intermédiaire du responsable de l'ESI de Montpellier.

La situation actuelle

L'ESI de Montpellier est installé sur trois niveaux et deux corps du bâtiment :- CID et SIL 34 : 15 agents : Rez-de-chaussée du bâtiment B à proximité des stocks de matériels situés en sous-sol (N-1) accessible par un monte-charge;

Toscane 34 + adjoint + cellule décisionnelle + transverse + SNT : 30 agents : situé au 1er étage du bâtiment A accessible par un ascenseur ;

Responsable de l'ESI 34 : 1 agent : situé au 3ème étage du bâtiment A accessible par le même ascenseur que le précédent.

Un projet visant à regrouper l'ESI sur un seul niveau

NB : le plan présenté en annexe est une base de travail destinée à positionner les services de l'ESI 34 dans le cadre de la gestion de projet porté par la DDFiP 34.

Le projet de la DDFiP 34 visant à densifier son bâtiment de direction avec dimension métier très forte, permet l'unification de l'ESI sur un niveau unique qui est celui sur lequel est aménagé le plateau Toscane 34 .

Cette proposition comporte les aspects positifs suivants :

- Maintien de l'ESI sur son implantation historique correspondant au souhait de la majorité des agents ;
- Unification de ESI de Montpellier sur un seul niveau compatible avec l'aménagement de plateaux et de bureaux individuels sans génération de surfaces perdues ;
- Installation sur un entresol permettant de limiter le risque de saisine directe de l'assistance informatique de niveau 2 par les utilisateurs proches (sécurisation des accès) ;
- Maintien de la qualité des aménagements de Toscane 34 ;
- Sauvegarde d'une organisation visant à créer des synergies entre CID, SIL 34 et SNT ;
- Amélioration sur certains points de l'installation de la CID, du SIL 34 et du SNT (sonorité, surfaces en particulier) sans méconnaître ni minimiser les conséquences éventuelles du réaménagement sur les ambiances physiques de travail (lumineuse, sonore et thermique) ;
- Conservation d'un espace de détente.

•

Des points encore à travailler

- Problématique de la manutention pour l'équipe de la CID 34 (éloignement des lieux de stockage);
- Sujet spécifique au centre d'appel technique Toscane 34 ;
- Coactivité avec les publics dans le hall d'accueil en particulier lors des actions de manutention.
- Le financement de l'opération puisque des travaux substantiels d'aménagement des locaux sont nécessaires.

En raison des spécificités des métiers de l'informatique et à la demande de la direction via le responsable de l'ESI, l'ISST de l'Hérault ainsi que le Médecin de Prévention se sont déplacés, à tour de rôle, sur le site. A l'occasion de leur visite, ils ont effectué les trajets que seraient amenées à réaliser les équipes si ce projet devait se concrétiser, ont visité les locaux et échangé avec les personnels. Le rapport de l'ISST de l'Hérault figure en annexe.

Dans le cadre du dialogue social informel de la DDFiP auquel a été associée d'un commun accord la DISI, le responsable de l'ESI, représentant du Directeur, et les représentants des personnels de la DiSI, une demande d'étude d'une solution alternative a été formulée par des partenaires sociaux de la DDFiP visant à réinstaller, la totalité de l'ESI (50 agents en base de travail - 7 cadres - 5 services - des spécificités) dans le bâtiment B 1er étage (espace dédié notamment à l'accueil du CPS 34 à Montmorency). Cette demande motivée par les sujets liés à la manutention des matériels par la CID 34 conduirait à agencer et installer 50 postes de travail-agent ; cette proposition est à l'étude mais pose , en première analyse, les questions suivantes :

- phasage de l'opération de la DDFiP 34 ;
- surfaces disponibles / utiles ;
- phasage d'un déménagement de Toscane 34 en fonction de ses charges dans le contexte du nouveau domaine des professionnels ;
- implantation cohérente, en regard de ses métiers, de l'ensemble de l'ESI 34 centre, établissement de la responsabilité de la DISI SEOM, composé de 50 agents, 7 cadres et 5 services assurant des missions de niveau national, régional, supra départemental et local ;
- cohérence du cheminement de manutention ;
- coût des travaux (notamment de la réinstallation de Toscane selon les mêmes conditions phoniques,...).

Les modélisations sont en cours et sont réalisées, sous le pilotage de la DDFiP 34 par le cabinet d'architecture Archivolte, avec comme entrant un ESI normé en terme de surfaces au sens de la politique immobilière de l'État.

En conclusion et à ce stade du projet, le point sur lequel la DiSI porte toute son attention concerne celui de la manutention des matériels par les services d'assistance, l'objectif étant a minima de ne pas dégrader les conditions de vie au travail des agents concernés de la CID 34 et dans une moindre mesure, du SIL.

Bien entendu, le CHSCT sera tenu informé des évolutions à venir de ce dossier qui, à ce stade, n'est qu'un projet ayant déjà connu maintes versions. Il sera associé en temps utiles, comme d'habitude via un groupe de travail.